

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du règlement numéro 17-477

Avis public est donné par la soussignée que le *Règlement numéro 17-477 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (corrections techniques)* adopté le 14 juin 2017 par le conseil de la MRC, est entré en vigueur le 16 août 2017, le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe et à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC des Maskoutains durant les heures régulières d'ouverture.

Cet avis est fait conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Hyacinthe, le 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.

La greffière par intérim,



Micheline Martel, adjointe à la  
direction générale et directrice du transport